

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-157-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N° 157/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

Objet de la délibération :

Redevance incitative :
Validation nouveaux tarifs à partir de 2023

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET

Procuration

Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE

Suppléé(e)s

Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT

Excusé(e)

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant l'incidence de l'augmentation des différents coûts sur l'exercice 2023, à savoir :

- La révision des tarifs des collectes OMR – DMR et Verre de + 10 % à + 13 % → + 75 000 €.
- La hausse des contributions SYBERT liées à l'évolution positive de la population de la CCLL ainsi qu'au relèvement décidé par la DGFIP du taux de TVA à 20 % sur la partie « administration » → + 25 000 € ; en dehors de ces éléments, la cotisation SYBERT n'évolue pas.
- Pour respecter les directives de la DGFIP, provision pour admission de créances en non-valeur → + 25 000 €.
- L'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation du point d'indice et incorporation du responsable de service → +25 000 €.

Soit un total d'augmentation de + 150 000 €.

Considérant que le budget déchets doit s'équilibrer par les recettes de la redevance incitative,

Vu la proposition de la commission déchets réunie le 20/10/2022,

Invité à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'augmentation de 7 % de la part fixe et variable des tarifs de particuliers et de 9 % de la part fixe et variable des tarifs professionnels à compter de 2023
- Valide les nouvelles grilles tarifaires (en annexe de la délibération) à appliquer à compter de 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-157-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

